



Joint Africa-EU Strategy Support Mechanism

Mécanisme d'Appui à la Stratégie commune Afrique-UE

**LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS CONTRE LE PILLAGE, LE VOL ET LE
TRAFIC ILLICITE ACTIONS, MISE EN OEUVRE ET LE RÔLE DE L'ARCHIVAGE
NUMERIQUE**

CASABLANCA, MAROC, du 9 au 11 janvier 2014

Les chefs d'États d'Afrique et de l'Union européenne ont décidé, lors du Sommet Afrique-UE tenu à Lisbonne en 2007, de modifier la nature du partenariat entre les continents africain et européen, et adopté la Stratégie commune UE-Afrique. Les principes qui guident ce partenariat sont le dialogue, les objectifs communs, les responsabilités mutuelles et le partage des bénéfices.

Le 2^{ème} plan d'action 2011-2013 de la stratégie commune adoptée ultérieurement par le Sommet Afrique-UE en 2010, a confirmé "la volonté commune de renforcer la coopération relative aux biens culturels et à d'autres questions dans le domaine culturel". Afin d'honorer cet engagement politique, la priorité a été accordée à:

1. la sensibilisation des décideurs politiques à l'importance de la protection des biens culturels contre le pillage, le vol et le trafic illicite pour la stabilité, la sécurité et le développement durable (à travers une meilleure compréhension des situations, des tendances et des dynamiques, des inventaires de meilleure qualité et la numérisation de ces inventaires, l'amélioration des ressources douanières, policières et de gestion du patrimoine, le renforcement des capacités de suivi, et une meilleure élaboration des politiques et programmes).
2. la formulation de recommandations et la définition d'actions prioritaires visant à renforcer la protection des biens culturels en Afrique, en tenant dûment compte des disparités actuelles entre les niveaux panafricain et régional.
3. l'identification de parties intéressées et la définition des modalités opérationnelles dans les domaines de l'archivage culturel numérique en vue du développement durable, et le suivi des données et des biens culturels en Afrique.

Afin de réaliser ces objectifs, un atelier a été organisé à Casablanca (Maroc) du 9 au 11 janvier 2014. Cette rencontre de 3 jours a rassemblé un large éventail d'experts des deux continents spécialisés dans le domaine de la protection des biens culturels (y

compris la gestion du patrimoine, l'archivage numérique, l'application de la loi et les sciences) ainsi que des représentants de grandes institutions opérant dans ce domaine. Étaient notamment présents des représentants des cinq régions d'Afrique, de la Commission de l'Union africaine, de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE, de l'UNESCO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), de la Commission européenne, d'INTERPOL, du Conseil international des musées, de l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations pertinentes.

L'atelier s'est articulé autour de deux modules portant sur des sous-thèmes. Des recommandations ont été formulées et des domaines d'actions possibles pour l'avenir recensés à l'issue des travaux.

MODULE 1

LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS CONTRE LE PILLAGE, LE VOL ET LE TRAFIC ILLICITE

Modérateur: Paul Tolila (MCC/France)

Le module 1 de l'atelier s'est développé sur sept séances de travail réparties en trois thèmes principaux:

- a) Thème 1: « Vers une meilleure coopération internationale dans la lutte contre le vol et le trafic »
- b) Thème 2 : « Vers une sécurisation des institutions et des lieux patrimoniaux »
- c) Thème 3 : « Patrimoine et populations locales »

Thème 1: trois séances (premier jour)

Le thème 1 a donné lieu tout d'abord à une séance de définition de la notion de « bien culturel » permettant de comparer puis d'accorder les points de vue européens et africains sur le périmètre, la nature et la situation des biens visés dans l'ensemble de l'atelier. Trois interventions ont permis de bien poser les questionnements: M. Samuel Sidibé (Directeur du Musée National, Mali), Mmes Marie Cornu (Directeur de recherches CECOJI/CNRS, France) et Caroline Gaultier-Kurhan (Chargée de mission DGP/MCC, France).

La seconde séance de ce thème a livré une première évaluation des besoins prioritaires en matière de coopération internationale policière et douanière dans la lutte contre le trafic illicite. Le rôle symétrique des administrations culturelles dans ce domaine, par le renforcement des capacités professionnelles des musées en matière de coopération internationale y a été souligné, par l'évocation de cas concrets notamment. Intervenants : MM. Laurent Pinot (Agent de liaison, OMD), Raphael Roig (Directeur des Programmes, ICOM) et Paulo Costa (Chef de Division du Patrimoine matériel et immatériel, Portugal).

La troisième séance, enfin, a permis de présenter le rôle et les actions des organisations internationales intervenant dans la lutte contre le trafic illicite, de rappeler les différents accords et conventions internationaux élaborés dans le cadre de l'Unesco, notamment, et permettant aux pays membres d'agir, de préciser le réseau des organisations internationales (Unidroit, Icom, Interpol, etc.) concernées par le problème et leurs relations. L'appropriation nationale de ces instruments de lutte contre le trafic illicite a également été largement développée, à partir de l'exemple Français, notamment. Intervenants: M.Edouard Planche (Expert Programme, secteur culturel, UNESCO), Mme

Claire Chastanier (Adjointe au sous-directeur des collections. Service des musées de France, DGP/MCC, France)

Thème 2 : trois séances (deuxième jour)

La première séance du thème 2 a développé un échange de vues sur les problématiques, les besoins et les difficultés majeures rencontrées sur les deux continents pour lutter contre le vol, le pillage et le trafic illicite des biens culturels. Exemples, meilleures pratiques et expériences comparées ont permis de mieux saisir, par-delà les contrastes des situations, la communauté des préoccupations, les possibilités de démarches coordonnées et les voies d'une collaboration approfondie entre spécialistes des questions de sécurité et gestionnaires d'institutions culturelles. Intervenants: M.Konin Aka (Directeur de l'Office du Patrimoine culturel, Côte-d'Ivoire), Capitaine Dominique Buffin (Conseillère sûreté, DGP/MCC, France).

La seconde séance privilégiait le thème, crucial en Afrique, des risques de vols et de pillages survenant à la suite de situations extrêmes (catastrophes naturelles, conflits armés). Comment préserver, comment se préparer à ces situations, qu'il s'agisse d'institutions muséales, de lieux patrimoniaux ou encore de sites archéologiques. Les interventions, essentiellement africaines dans cette séance, ont développé avec beaucoup de précisions une information pleine d'enseignements pour les représentants des différents pays européens présents, démontrant à quel point les besoins de base (électricité, par exemple) redeviennent essentiels dans les situations de crise, ramenant tous les participants de l'atelier à une humilité pratique de bon aloi. Intervenants: MM. Konin Aka (OPC, Côte-d'Ivoire), Samuel Sidibé (Musée National, Mali), Lambert Bonezoui (Directeur du Patrimoine, RCA).

La troisième séance de ce thème a été consacrée aux méthodes envisageables pour la sécurisation des sites (musées, sites naturels, patrimoniaux et archéologiques) ainsi qu'aux efforts nécessaires de coopération entre services de police et de douanes, notamment au plan de la formation et de l'information. Intervenants: Mme Sylvelie Karfeld (Bureau fédéral de police criminelle, Allemagne), M. Stéphane Gauffeny (Directeur de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels – OCBC- France).

Thème 3 (troisième jour)

Pour permettre le meilleur déroulement de la dernière journée de l'atelier, les deux séances de ce thème ont été réunies en une seule. Par-delà la question du sens et de l'importance historique, esthétique, sociale et anthropologique des biens culturels pour les populations du continent africain, cette session soulevait l'enjeu majeur de la sensibilisation des populations pour une protection active de leur patrimoine. C'est une

question qui conduit, aux yeux de tous les participants, à l'analyse des conséquences de la pauvreté et de l'engagement, souvent trop superficiel, des autorités politiques en faveur de la culture et de son importance. Des exemples précis et très encourageants de mobilisation effective et courageuse ont été décrits, notamment quand des institutions culturelles avaient, dès l'amont de leur mise en place, entretenu un dialogue approfondi et participatif avec les communautés de leur bassin naturel de rayonnement. Intervenants: MM. Komlan Agbo (UEMOA) et Aldiouma Yattara (Directeur du musée du Sahel, Mali).

Points saillants des débats

Deux enjeux sont apparus tout au long de ces journées: la question des inventaires et celle de la formation des acteurs professionnels.

L'inventaire des objets culturels a été un grand point de convergence entre Européens et Africains. L'instauration d'inventaires a clairement été défini par l'ensemble des participants africains comme la priorité à satisfaire tandis que les intervenants européens ont justement insisté sur le fait qu'ils constituent la base incontournable de toute efficacité en matière de lutte contre le trafic illicite des biens culturels et en matière de recherche, de preuve et d'une possible restitution. Même sous une forme manuelle, cet outil est indispensable.

La formation des acteurs professionnels concernés par ce trafic est le second enjeu majeur. Encore s'agit-il de considérer ces professionnels comme une chaîne d'opérations fonctionnelle dont chaque maillon est interdépendant, (du policier au magistrat, du douanier au responsable d'institution culturelle). Soit une alliance harmonieuse de compétences. Il s'agit de former d'une part les douaniers, les policiers et les magistrats aux enjeux patrimoniaux et archéologiques et, symétriquement, de former les professionnels de la culture aux enjeux de sécurité dans tous ses aspects et dimensions (prévention de la malveillance et du vol, sécurisation des musées et de sites, sécurisation des processus d'octroi des autorisations d'exportation)

Très clairement, ces deux enjeux ont été placés en tête des recommandations de l'Union Africaine.

Module 2

LE ROLE DE L'ARCHIVAGE NUMERIQUE

Modérateur: Adrian Ch. Olivier (Royaume-Uni)

Le Module 2 a été subdivisé en trois thèmes examinés au cours de cinq séances.

Thème 1 : Enregistrement des données relatives au patrimoine culturel pour la recherche, l'éducation et la gestion, selon des méthodes fondées sur la connaissance

Thème 2 : Études de cas de projets d'archivage (numérique) - opportunités et défis -

A La perspective africaine

B Les aspects techniques

C Études, inventaires et prospection

Thème 3 : Formation et éducation

Résumé

Le pillage, le vol et le trafic illicite des biens culturels sont des enjeux majeurs et sérieux qui, à travers l'Afrique et l'Europe, sont indissociables de problèmes sociétaux plus larges liés à l'identité culturelle, à la démocratie et à la lutte contre le crime international. L'accent a été mis sur la nécessité de mettre en œuvre des programmes multinationaux de coopération technique entre les deux continents. En outre, le problème de la contrefaçon a été évoqué non pas seulement dans le contexte de l'activité criminelle mais aussi en ce qui concerne l'implication des hommes politiques et des fonctionnaires - il est nécessaire d'accroître la sensibilisation des autorités et fonctionnaires pertinents et du public, en général, en Afrique et en Europe. Des outils efficaces pour la gestion numérique du patrimoine africain et européen sont disponibles à des degrés et niveaux de sophistication variables. Parmi ces outils figurent des bases de données simples, peu coûteuses et efficaces SIG et Internet polyvalentes, y compris des systèmes spécialisés pour l'architecture, les archives, et les objets (comme par exemple ARACHNE et iDai-field), ainsi que des structures complexes (comme IANUS) et des dispositifs numériques d'archivage et de stockage à long terme (comme ADS au Royaume-Uni). Les bases de données d'objets d'art perdus dont la gestion est assurée par INTERPOL, doivent être adaptées à l'architecture informatique appropriée.

La formation et les activités de renforcement des capacités peuvent être proposées dans le cadre de véritables projets de partenariat, qui doivent également prévoir des dispositions adéquates pour assurer la pérennité des résultats et des activités après l'expiration de chaque projet.

Thèmes du Module 2

Au titre du **Thème 1**, une vue d'ensemble de l'enregistrement des données relatives au patrimoine culturelle pour la recherche, l'éducation et la gestion, selon des méthodes

axées sur la connaissance, a d'abord été proposée. Le thème a été présenté à travers deux exposés de Mme Friederike Fless, Présidente de l'Institut archéologie allemand, et de M. Julian Richards, Directeur du service de données archéologiques (ADS) de l'université de York (Royaume-Uni), qui ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures appropriées de préservation de la connaissance afin de garantir la disponibilité des ressources documentaires. Des études de cas (récupération et enregistrement des informations et des connaissances avant le lancement de l'exploitation minière ou dans le contexte de la gestion du patrimoine par un concepteur de technologie) ont clairement illustré dans quelle mesure on peut atténuer la perte et la destruction du patrimoine culturelle dans les domaines où il y a peu d'inventaires et dans les zones de conflit armé. Il est nécessaire de disposer de catalogues simples de monuments et de sites, rassemblant de préférence tous les sites et monuments et non pas seulement ceux explorés ou répertoriés et protégés par la loi, afin de mettre en évidence tous les biens existants. Les ressources utilisées pour la numérisation doivent être fiables, et les résultats viables, et gérés et conservés correctement. La question du **libre accès** aux données a été présentée comme le cadre juridique nécessaire et une directive politique essentielle (comme énoncé dans la **charte du G8**).

Le **Thème 2** a été examiné au cours de trois séances, sur la base d'exposés portant sur les normes, les projets existants pouvant servir de modèle en Afrique et en Europe, et des études de cas spécifiques.

A) La perspective africaine a été présentée à travers trois études de cas par M. Benjamin Smith (Président de l'Association panafricaine d'Archéologie), Mme Azza el Khouli (Directrice générale, centre SIG, ministère des Antiquités, Égypte), M. Mustapha Khanoussi (Directeur de la Recherche à l'Institut national du patrimoine de Tunisie). En Égypte, une base de données SIG bien élaborée de tous les sites et monuments constitue l'épine dorsale de l'inventaire nationale, et intègre toutes les informations nécessaires. Il comporte des données sur des sites non enregistrés provenant de différentes sources, et vérifiées à travers des visites sur le terrain. Plus important, ce système GIS a été efficacement utilisé à l'occasion des récents problèmes de sécurité, afin de protéger les biens culturels. En Tunisie, les inventaires ont été dressés depuis plus de 100 ans, avec, au départ, un inventaire établi par les forces militaires français qui a donné lieu à la publication du premier Atlas en 1893. Toutefois, depuis l'éclatement de la guerre, le patrimoine culturel n'est plus une priorité. Dans le même temps, l'héritage que les États du Maghreb ont en partage est en proie à diverses forces destructrices (par exemple en Syrie) et le développement urbain a été reconnu comme une autre menace sérieuse pour le patrimoine en général. A cela s'ajoute le manque d'inventaires adéquats du patrimoine culturel. Le projet africain d'archivage numérique de l'art rupestre rassemble toutes les informations disponibles sur l'art rupestre. Établi en Afrique du Sud, il s'adresse aux besoins de toute l'Afrique. Les images et les données sont capturées

au format original en utilisant la définition disponible, et les données ne sont pas structurées initialement, mais compilées au moment de l'étude par une technologie de recherche en ligne. Le système est simple à utiliser et la numérisation peut être directement effectuée par le propriétaire, l'institut ou à l'étranger, au moyen de la technologie disponible. La propriété et les droits d'auteur sont conservés par celui qui est à l'origine des données, et l'utilisation des données doit faire l'objet d'un accord mutuel. C'est un modèle opérationnel simple, doté d'un système simple d'un point de vue technique, mais capable de générer des données sophistiquées.

B) Les aspects techniques des grands programmes-cadres intégrés ont été présentés par trois membres de l'Institut archéologique allemand, M. Ortwin Dally (Secrétaire général), M. Reinhard Förtsch (Directeur IT) et M. Philipp Gerth. Un projet sur les arts et humanités numériques financé par l'UE, une base de données objet proposant des images (ARACHNE) ainsi que le réseau CARARE, qui relève de EUROPEANA, ont mis en évidence la complexité des infrastructures de recherche disponibles au sein de l'Europe, et qui peuvent être partagées à l'échelle mondiale. L'accent a été mis sur le fait que l'interconnexion et le partage de données sont indispensables à l'organisation de la connaissance. Le système général s'articule autour d'une base de données rassemblant la documentation relative aux travaux archéologiques, qui permet une interopérabilité et une flexibilité et propose les modes hors-ligne. Une référence à l'auteur classique Pausania a illustré de façon excellente, à travers un exemple inspiré de l'antiquité, comment les tabous sociaux peuvent permettre de protéger le patrimoine culturel.

C) Études, inventaires et prospection. Ce sous-thème a été présenté à travers quatre études de cas par M. Sylvester Lacerda (Directeur de la Direction général des Livres, Archives et Bibliothèques, Secrétariat d'Etat de la Culture, Portugal), M. Friedrich Lüth (Spécialiste du Patrimoine à l'Institut archéologique allemand / Président de l'Association européenne des Archéologues), M. Rainer Komp (Concepteur de technologie à l'Institut archéologique allemand) et Mme Ulrike Fauerbach (Expert, Université Zürich, Suisse). L'exemple portugais en matière de numérisation d'archives communes, avec des informations contextuelles, montrent comment un tel système peut répondre aux besoins des populations conformément au concept de patrimoine documentaire commun de l'UNESCO, et garantir les droits des citoyens et leur accès à l'information sur Internet. Cet exemple a illustré dans quelle mesure, sur la base d'un modèle opérationnel, les pays lusophones établissent des liens entre eux grâce auxquels les données de base et les informations contextuelles sont facilement accessibles. Eut égard à l'importance du rôle d'Internet, le projet considère les documents d'archives comme faisant partie intégrante des biens du patrimoine culturel. Un second exemple a mis en évidence la transition Est-Ouest après la chute du Rideau de Fer en Europe (1990), comme étant un processus double, qui a mis aux prises des traditions différentes, notamment le système de marché et l'État centralisé socialiste. Dans ce contexte, l'ancienne législation en matière de patrimoine n'était pas conforme à la nouvelle constitution et la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures,

notamment l'aménagement du centre historique de la ville, menaçait les sites et monuments inscrits au patrimoine. Les projets d'infrastructures doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement, et en utilisant ce critère comme point de départ, un processus de sélection basé sur la connaissance de sites importants a été mis au point en s'appuyant sur une base de données SIG numérique ("DenkmalGIS"). Cette expérience a été reproduite au Kosovo (SEARCH) après l'indépendance lorsque le patrimoine du Kosovo a fait l'objet de pressions similaires. Un autre exposé a montré de quelle façon la technologie moderne, à travers les grands sondages réalisés à l'aide du magnétomètre (20 hectare par jour avec une résolution de 12,5X12, 5), permet d'obtenir rapidement des informations très détaillées sur la qualité et la quantité des infrastructures enfouies, qui peuvent être utilisées pour enrichir la gestion du patrimoine culturelle. Ces techniques présentent les avantages d'être non -intrusifs et de ne pas nécessiter une expertise géophysique. Le Royaume-Uni et l'Irlande ont publié en ligne une base de données des relevés géophysiques standard disponibles le long des autoroutes et concernant les projets d'infrastructures de grande envergure. Le projet relatif à la mise en ligne de l'Architecture ancienne de l'Egypte (AEGARON) donne un aperçu de la façon dont les techniques numériques appliquées à l'enregistrement du patrimoine architectural peuvent fournir au maximum de personnes le plus d'informations possibles à bas coût, en mettant en œuvre les meilleures pratiques et sans porter atteinte aux droits d'auteur. Le système rassemble de multiples sources d'informations en un seul fichier CAO, et génère différents croquis au format PDF ainsi que des informations importantes sur l'état des monuments, qui permettent d'assurer leur suivi et d'établir une ligne de référence pour l'enregistrement des informations relatives au pillage et au vol des biens architecturaux.

Un certain nombre de questions portant sur la différence entre les solutions simples et complexes ont été évoquées au cours des discussions sur les trois sous-thèmes. Les solutions open source sont considérées comme les options les plus importantes pour l'avenir. L'utilisation d'images satellite est utile et disponible par le biais d'Internet. Il a été jugé nécessaire de prévoir des processus de formation en équipes restreintes. Les participants se sont interrogés sur le moyen d'assurer la pérennité après l'expiration des projets financés. Il a été souligné que les systèmes nécessaires pour les actions à court terme devraient être simples pour être opérationnels: il est essentiel que la mise en œuvre sur le terrain puisse être effectuée à bas coût. En outre, l'acquisition des données simples multifonctionnelles revêt un caractère très important (inventaire, planification, développement, tourisme, police des sites et des monuments).

Le **Thème 3** sur les possibilités de formation et d'éducation a été présenté par M. Axel Posluschny (Expert à l'Institut archéologique allemand), Mme Hana Stöger (Conférencier à l'Université de Leiden, aux Pays-Bas) et M. Wojcek Rączkowski (Conférencier à l'Université Poznan, en Pologne). Le projet Archaeolandscape, financé par le programme européen **Culture 2007-2013**, est un bon exemple de coopération transnationale entre les organismes du patrimoine, les universités et autres parties

prenantes à travers l'Europe. Il promeut les forums de discussions consacrés principalement à la prospection non-intrusive et aux méthodes d'étude, offre une plateforme pour l'échange d'informations, et constitue un réseau de renforcement des capacités dans toute l'Europe. Des études de cas effectuées à l'Université de Leiden et à l'Université de Poznan, membres du réseau Archaeolandscapes, visent à mettre en place un Master européen sur les technologies non-intrusives. Les enseignements et les formations dans ces domaines font défaut en Europe et en Afrique.

I. Recommandations

A. Concernant le Module 1

Très clairement, ces deux enjeux ont été placés en tête des recommandations de l'Union africaine.

Au niveau des :

Souhaits :

- 1) Révision et renforcement des législations nationales pour disposer d'une part d'une meilleure définition des biens culturels et d'autre part de mesures répressives dissuasives.
- 2) Harmonisation des législations nationales au niveau du continent africain.
- 3) Renforcement des capacités de tous les acteurs de la lutte contre le trafic illicite : professionnels du patrimoine, policiers, douaniers, magistrats.
- 4) Approches plurielles de la sensibilisation des populations
- 5) Création d'une banque de données panafricaine ainsi que d'une agence panafricaine de contrôle du commerce illicite des biens culturels.
- 6) Développement de procédures renforcées de contrôles à l'importation de biens culturels sur le marché intra-communautaire

Au niveau des :

Attentes :

- 1) Alimentation systématique de la base de données INTERPOL à partir de bases de données nationales si elles existent.
- 2) Coopération intersectorielle et création de groupes de travail nationaux avec la participation de toutes les agences concernées par la question du trafic : culture, patrimoine, police, douanes, justice, ONG...en temps de conflits armés
- 3) Évaluation des risques en période de paix mais aussi en prévision des conflits armés.
- 4) Développement des moyens humains, techniques et financiers pour assurer un inventaire et son suivi du patrimoine mobilier et immobilier en prenant compte

des capacités existantes dans chaque pays dans une approche réaliste alliée à une démarche résolument pragmatique.

B. Concernant le Module 2

1) Enregistrement des sites/ cartographie des sites et monuments africains en vue de la gestion des ressources du patrimoine culturel (formation et bases de données).

Cela nécessite:

- des outils efficaces à bas prix et des bases de données simples aux normes convenues
- la cartographie des sites et monuments à diverses fins, notamment pour la planification intégrée, y compris des activités de développement ou pour la gestion/préservation des sites.
- les systèmes modulaires, à commencer par un système d'enregistrement rapide et la géocartographie; possibilité d'ajouter d'autres systèmes
- la formation / l'échange de personnel
- que les projets soient élaborés dans le cadre d'un **véritable partenariat** entre les institutions des deux continents, auquel participeront tous les responsables des projets
- la viabilité comme condition préalable

2) Revoir le motif pour lequel les marchés européens sont créés (campagnes publiques en Europe et en Afrique)

3) Évaluation des risques (des musées - inventaires)

- élaborer des plans de gestion des crises sur la base d'une évaluation des risques
- Mobiliser les informations relatives aux bonnes pratiques/réussites

4) Engagement de l'Afrique dans le suivi des marchés européens

5) Formation destinée aux douanes (en Europe et en Afrique)

6) Accroître la sensibilité du public aux valeurs du patrimoine culturel (Europe et Afrique)

7) Contribution de l'Afrique dans la base de données d'INTERPOL

- 8) Mettre au point un réseau d'informations en ligne concernant les projets/activités en cours

II. Activités possibles

Examiner dans quelle mesure développer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour des projets de partenariat véritables entre les experts africains et européens:

Action 1 / recommandation B. 1), 3) et 8)

Examiner la mise en œuvre et la formation dans le domaine des bases de données SIG de sites et de monuments à usage multiple (aménagement du territoire, mise au point des projets d'infrastructures, extraction des ressources minérales, exploitation minière, tourisme, gestion des sites, et police des sites et des monuments).

Action 2 / recommandation B. 2) (projets optionnels)

- *L'UA et l'UE devraient nommer des groupes d'experts des secteurs du patrimoine et de la sécurité et mettre au point une compagne et une stratégie pour l'Europe et l'Afrique*
- *Campagne de relations publiques (marché public, conception par des sociétés de relations publiques)*
- *Mise en œuvre du projet, sensibilisation du public (dans tous les États d'Afrique et de l'UE)*

Action 3 / recommandation B. 4) -6)

Réfléchir à l'élaboration d'une stratégie à long terme de renforcement de la coopération intercontinentale Afrique-Europe sur les questions de gestion du patrimoine touchant à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la sécurité sociale.